

Panorama

L'alternance politique en 2012 a relancé les débats sur l'école, entendue ici au sens de l'enseignement primaire et secondaire. Une consultation sur la refondation de l'école a été lancée pendant l'été afin de servir de base à une nouvelle loi d'orientation et de programmation. Outil de cohésion sociale et de promotion des jeunes générations, l'école française est-elle vraiment à la hauteur de ces enjeux ? Que produit-elle en termes de savoirs et de compétences ? Corrige-t-elle les inégalités sociales et valorise-t-elle vraiment le mérite des élèves ?

La France a longtemps été fière de son école. Elle a joué un rôle de premier plan dans l'histoire de la Nation : former les jeunes Français par la transmission d'une culture commune, au-delà des différences régionales très marquées jusqu'au début du xx^e siècle. L'école de Jules Ferry, laïque, gratuite et obligatoire en constitue le symbole et joue encore aujourd'hui le rôle de « mythe fondateur », comme en témoigne

l'hommage rendu à son promoteur par le nouveau président de la République.

Et de fait, dès l'élection présidentielle de mai 2012 et l'installation du nouveau Gouvernement, le discours sur l'école semble avoir changé. Il ne s'agit plus de libéraliser la carte scolaire, de limiter les coûts en diminuant le nombre d'enseignants ou de réduire la semaine de cours à quatre jours. Tout au contraire, 60 000 postes de plus sont programmés dans l'enseignement, la pédagogie est discutée, les rythmes scolaires sont repensés pour mieux les adapter aux élèves dans le Primaire comme dans le Secondaire, et la carte scolaire pourrait être rétablie pour assurer plus d'égalité entre établissements et entre élèves.

Le poids de l'école

Le contraste paraît donc saisissant. On serait passé d'une école perçue comme un poids lourd à porter pour une France excessivement endettée à une école pensée comme le fer de lance du contrat social français, de l'égalité des chances et de la croissance. Le débat scolaire semble donc avoir été profondément redéfini.

Longtemps celui-ci a porté sur la place respective de l'enseignement public et privé, ou sur les choix à opérer entre « égalité des chances » et « égalité de résultats » (cf. encadré). Aujourd'hui, devant l'urgence de la situation (crise économique et crise de l'école), ces questions, bien qu'encore présentes, sont passées

au second plan. C'est désormais celle de la place de l'État dans l'éducation et de ses modes d'intervention afin d'utiliser au mieux les ressources de la Nation qui définit la ligne de démarcation entre les différentes conceptions de l'école. Et concrètement, les termes de ce débat recouvrent presque parfaitement les tendances partisans selon un positionnement droite-gauche classique.



Égalité des chances et égalité de résultats

Défendre l'idée de l'égalité des chances revient à considérer qu'une école juste doit offrir à tous les mêmes opportunités d'éducation au cours de la scolarité obligatoire (école primaire et collège). Chacun ensuite joue sa carte et l'école récompense les meilleurs et les plus investis dans les apprentissages. C'est l'idée qui a présidé à la création du « collège unique » en 1975. Toutefois, appliqué de façon stricte, ce principe néglige le fait que les élèves, de par leurs conditions de vie et leur milieu social, ne sont pas égaux dès le départ car ils ne reçoivent pas la même éducation dans la prime enfance.

Un principe alternatif, celui de l'égalité de résultats, défend l'idée qu'une école juste permettrait à tous d'obtenir les mêmes acquis scolaires à la fin de l'école obligatoire. La réalisation de cet objectif peut passer par une différenciation des formes d'enseignement en faveur des élèves les plus défavorisés. La politique des zones d'éducation prioritaire (ZEP), développée depuis le début des années 1980, en est une illustration.



L'école : un « service » comme un autre ?

Ainsi, d'un côté, libéraliser l'organisation de l'école permettrait de la rendre plus efficace pour un coût budgétaire constant – voire en baisse – tout en évitant une intervention des syndicats dans sa gestion. Les prémices d'une telle position sont certes apparues avant 2007, avec par exemple le slogan de Claude Allègre, ministre de l'Éducation nationale de 1997 à 2000, selon lequel il fallait « dégraisser le mammoth ». Mais c'est lors de la présidence de Nicolas Sarkozy que la mise en œuvre de ces principes s'est accélérée.

De façon assez schématique, il s'agit dans ce cas de s'inspirer des règles de fonctionnement des entreprises privées pour les appliquer aux établissements scolaires, selon les règles du « nouveau management public » : évaluation des enseignants « au mérite », politique de baisse des effectifs salariés pour diminuer les coûts, concurrence entre établissements dans la perspective d'améliorer la satisfaction des parents par une meilleure qualité du service éducatif. Cette conception est qualifiée de « libérale » au sens où elle s'inspire des lois du marché. Elle relève de l'idée que l'éducation est un service comme un autre, au même titre qu'un service bancaire ou de transport. Ce qui en fait la qualité n'est pas de suivre les intérêts catégoriels des professionnels qui la composent (par exemple lorsque les enseignants réclament plus de moyens ou plus de

postes), mais de rationaliser leur travail. Il s'agit alors de réduire les embauches, et de renforcer les liens directs entre programmes scolaires et demandes du marché du travail. La polémique autour de *La Princesse de Clèves*, au début du quinquennat de Nicolas Sarkozy, en est une bonne illustration. Elle procédait de l'idée selon laquelle la culture consacrée par l'école n'est pas la seule légitime pour définir le mérite et la valeur des individus et que d'autres références, plus centrées sur les attentes du monde économique contemporain, doivent être prises en compte.

Redistribuer les cartes ?

De l'autre côté, celui qui recouvre la gauche classique, les priorités sont tout autres car l'école n'est pas seulement un service public organisé par l'État pour former des jeunes au monde du travail. C'est un creuset qui doit permettre à tous de participer à une culture commune et dont la vocation est de « redistribuer les cartes » et de lutter contre les inégalités liées au hasard de la naissance. Cet objectif, fortement ancré dans des références à « l'école républicaine », ne peut dans ce cas se réaliser sans les acteurs essentiels que sont les professeurs et, plus généralement, l'ensemble des personnels de l'éducation. Cette conception implique une confiance reconnue dans le monde éducatif, ce qui explique une tendance à une forme de « cogestion » de l'école par les syndicats enseignants dont

les intérêts professionnels sont alors pensés comme consubstantiels à l'école elle-même. La promesse du nouveau président d'augmenter de 60 000 postes les effectifs du ministère de l'Éducation nationale (MEN) en cinq ans en est une des illustrations les plus marquantes. De même, l'une des premières décisions de Vincent Peillon, en tant que ministre de l'Éducation nationale, a été de créer 1 000 postes de professeurs des écoles et 280 postes de professeurs supplémentaires pour le second degré dès la rentrée 2012. Mais cette conception de la place des enseignants n'est pas seulement « quantitative ». Elle s'accompagne aussi d'une vision pédagogique de l'éducation et de l'intérêt des élèves comme en témoignent la réforme annoncée des rythmes scolaires, la réactivation des dispositifs d'aide aux élèves les plus faibles, le rétablissement prévisible d'une formation pédagogique des nouveaux enseignants.

Quelle place pour l'État ?

Les enjeux sont donc de première importance. Ils concernent la nature et l'intensité de l'engagement de l'État dans l'éducation et, plus généralement, les buts assignés à l'école et les moyens accordés pour leur réalisation. Doit-on « laisser faire » les mécanismes « naturels » de l'éducation qui tendent vers ce que le sociologue Pierre Bourdieu appelait « l'école conservatrice » et la reproduction sociale ?

La reproduction sociale par l'école selon Pierre Bourdieu

Pierre Bourdieu (1930-2002) est un sociologue français qui, avec Jean-Claude Passeron, a montré comment l'école reproduit les inégalités sociales. Dès *Les héritiers* (1964) et *La reproduction* (1970), ces deux auteurs décrivent une école qui, sous prétexte d'égalité, apporte à des élèves différents par leur éducation familiale les mêmes enseignements et les mêmes contenus. Cela revient à avantager les plus favorisés et à éliminer les autres, ce que confirment encore aujourd'hui les recherches sur l'école. Ces travaux ont eu un fort retentissement aux plans scientifique et politique en démontant le mythe d'une école libératrice et promouvant l'ascension sociale des plus méritants. En 1966, Pierre Bourdieu écrivait : « C'est sans doute par un effet d'inertie culturelle que l'on peut continuer à tenir le système scolaire pour un facteur de mobilité sociale, selon l'idéologie de "l'école libératrice", alors que tout tend à montrer au contraire qu'il est un des facteurs les plus efficaces de conservation sociale en ce qu'il fournit l'apparence d'une légitimation aux inégalités sociales et qu'il donne sa sanction à l'héritage culturel, au don social traité comme don naturel » (P. Bourdieu, *Revue française de sociologie*, 1966).

Doit-on au contraire lutter contre l'échec et les inégalités sociales à l'école de façon volontariste pour construire un système plus juste et efficace ? Et si l'on répond « oui » à cette dernière question, par quels moyens y parvenir ? Les réponses passent par des dispositifs concrets et des méthodes pédagogiques adaptées à la diversité des publics scolaires comme des contextes d'enseignement. En la matière, il semble que l'État ait un rôle de premier plan à jouer en proposant des cadres d'action, en attribuant des moyens et en proposant des standards de connaissance à acquérir à chaque niveau de scolarisation. En un mot, il s'agit de savoir comment proposer une régulation effective du jeu scolaire par l'action publique, tout en laissant aux acteurs de l'éducation un réel espace pour adapter leur action à la nature de leur public. C'est, en tout cas, ce que montrent les comparaisons internationales PISA. Elles permettent de situer les élèves âgés de 15 ans, dans chaque pays participant, en fonction de leurs compétences en compréhension de l'écrit, mathématiques et sciences (cf. encadré). En matière de politiques scolaires, l'action publique se révèle d'autant plus efficace et équitable qu'elle est capable de proposer une aide individualisée aux élèves dans un cadre scolaire le plus unifié possible au niveau des programmes et des plans d'études, comme au niveau des parcours scolaires et du public des établissements.